

*Journée du 15 novembre 2018 à Angers (49)*

## **Les OAP, Orientation d'Aménagement et de programmation, De la finalité à la mise en œuvre**

### **Conclusion de la journée**

**Thomas Zamansky, chef du service connaissance des territoires et  
évaluation, DREAL des Pays de la Loire**

Comme les témoignages et les échanges de cette journée le prouvent, les orientations d'aménagement et de programmation sont des outils pertinents pour traduire les projets locaux dans les PLUi. Elles le sont d'autant plus que les Plui en Pays de la Loire sont de plus en plus vastes, suivant les périmètres des nouvelles intercommunalités. En particulier l'OAP de secteur montre sa pertinence à une échelle réduite, par exemple celle d'entités paysagères, comme cela a été présenté pour le PLUi de Saint Nazaire Agglomération.

Sur un territoire plus réduit, l'OAP de secteur permet de favoriser la proximité, y compris les diagnostics en marchant, de mobiliser et de se réunir plus facilement. Sachant que les communes financent l'aménagement, leur association dans une OAP de secteur est aussi un atout. L'OAP de secteur peut ainsi favoriser la définition du projet et faciliter sa mise en œuvre à cette échelle.

Constatant la complexité de la planification urbaine aujourd'hui, je retiens de nos échanges, l'importance de la formation des élus. Le Club PLUi régional se propose d'y contribuer. Je note aussi l'importance de la pédagogie auprès des différents acteurs, y compris auprès des citoyens.

Je relève également les constats et enseignements suivants :

- le besoin d'ingénierie pour la conception et la mise en œuvre de ces OAP ;
- l'importance de sensibiliser les aménageurs et les promoteurs, d'échanger avec eux afin de connaître leurs modalités d'intervention sur chaque territoire ;
- le besoin d'un outil souple, lisible et compréhensible, à partir, entre autres, du retour d'expérience d'Angers Loire Métropole ;
- l'objectif de la faisabilité nécessite de faire le lien avec la programmation financière.

Pour la DREAL, l'OAP est aussi la possibilité de protéger et valoriser, les paysages, les patrimoines et d'améliorer le cadre de vie. Les OAP thématiques ou de secteur peuvent aussi contribuer à une meilleure prise en compte de l'environnement dans la logique de la doctrine « éviter réduire, et compenser (si nécessaire en dernier recours) » (ERC).

De plus, pour la DREAL, les OAP sont l'occasion de renforcer la prise en compte dans la planification urbaine de la transition écologique :

- afin de restaurer la biodiversité et la qualité des eaux, en très mauvais état écologique en Pays de la Loire ;
- de contribuer à la lutte contre le changement climatique et à l'adaptation à ce changement ;
- de limiter la consommation d'espace par l'urbanisation et les infrastructures ainsi que l'artificialisation des sols, très importantes en Pays de la Loire, rançons du dynamisme économique et démographique régional.

Grâce aux nombreuses contributions et aux échanges, cette journée a atteint un premier objectif, mais le sujet n'est pas clos. La proposition est faite de poursuivre le sujet, avec en particulier, les OAP sans règlement, le nouveau règlement et les OAP thématiques.

Je souhaite enfin et surtout vous remercier pour votre participation et vos nombreuses contributions. L'ensemble des documents présentés seront consultables sur le site internet de la DREAL ainsi que le site internet du club Plui national. Enfin, les membres de l'équipe d'appui vous proposeront une capitalisation de nos échanges dans les trois ateliers.